

Une (très) brève histoire du



TEMPS POUR LA CRÉATION

Depuis le V^{ème} siècle, les Églises d'Orient célèbrent le 1^{er} septembre comme 1^{er} jour de l'année liturgique, qui commémore notamment le début de la création de l'Univers par Dieu.

Beaucoup d'Églises protestantes, notamment en Allemagne mais aussi dans certaines régions de France comme l'Alsace et l'Artois, célèbrent traditionnellement des cultes des récoltes – ou des cultes des moissons – à l'automne. La fête des récoltes est en effet inscrite dans le calendrier liturgique luthérien au 1^{er} dimanche d'octobre (article 30 du Règlement d'application de la Constitution de l'ÉPUdF). Ces cultes sont l'occasion de se réjouir des dons de Dieu et de le remercier pour sa création. Cette tradition vient de la fête juive des tabernacles (*Sukkot*), fête de la récolte des fruits et du vin, devenue la commémoration du séjour au désert des Hébreux.

En 1979, le pape Jean-Paul II déclare François d'Assise, fêté par l'Église catholique le 4 octobre, saint patron de l'écologie. Le presbytérien Lynn T. White Jr avait suggéré cette dédicace en conclusion de son célèbre article de 1967 sur *Les racines historiques de notre crise écologique*.

En 1989, face aux enjeux écologiques, le patriarcat orthodoxe déclare le 1^{er} septembre « jour de la protection de l'environnement » et encourage les croyants du monde entier à prier spécifiquement ce jour-là pour la création : « both as thanksgiving for the great gift of Creation and as petitions for its protection and salvation¹ » (Dimitrios, 1^{er} septembre 1989).

En réponse à cette proposition orthodoxe, le 1^{er} septembre 1992 la prière d'ouverture de l'Assemblée de la KEK² à Prague est consacrée à la protection de l'environnement.

L'Assemblée œcuménique de Graz en 1997 (KEK-CCEE³) recommande l'adoption par les Églises d'un Jour de la création commun, en référence à la décision orthodoxe.

Le réseau ECEN⁴, créé en 1998 à la suite de Graz et alors porté par la KEK, constatant que le premier article du *Credo* n'a pas de place dans les calendriers liturgiques, recommande dès 1999 d'adopter **une période** de célébration du Créateur et de la Création du 1^{er} septembre au 2^e dimanche d'octobre. Il souligne que c'est une occasion de témoignage commun des Églises chrétiennes. Il crée un groupe de travail pour la promotion du Temps pour la création et a proposé chaque année à partir de 2001 du matériel liturgique dédié, jusqu'à la prise en charge de ce travail par un collectif porté techniquement par le Mouvement Laudato Si'.

En 2001 la Charte Œcuménique fait sienne la recommandation de Graz d'une Journée de prière pour la préservation de la création.

L'Assemblée œcuménique de Sibiu en 2007 (KEK-CCEE) relaie la proposition d'ECEN et recommande de consacrer la période du 1^{er} septembre au 4 octobre à la prière pour la protection de la création et pour la promotion de modes de vie qui n'affectent pas le climat.

En septembre 2002 le Comité Central du Conseil Œcuménique des Églises recommande aux Églises membres l'introduction d'un Jour de la création en septembre.

En 2015, le pape François établit pour les catholiques la Journée Mondiale de prière pour la Création.

Aujourd'hui la Communion Mondiale des Églises Réformées, la Fédération Luthérienne Mondiale et le Conseil Œcuménique des Églises soutiennent l'initiative d'une **fête liturgique** commune de la Création.

¹ « A la fois comme action de grâce pour le don merveilleux de la Création et comme requête pour sa protection et son salut. »

² KEK : Konferenz Europäischer Kirchen, Conférence des Églises européennes

³ CCEE : Conseil des Conférences Episcopales d'Europe

⁴ ECEN : European Christian Environmental Network